

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

Budget Primitif 2026 et Compte Financier Unique 2025

L'article L2313-1 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être mise en ligne sur le site de la commune et jointe au Budget. Cette note répond à cette obligation.

Les documents budgétaires peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie

I. Introduction : Notions de base en comptabilité publique

La commune dispose d'un budget principal, qui retrace l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires à son fonctionnement, et éventuellement de budgets annexes.

Ces budgets annexes rassemblent les recettes et les dépenses liées à certains services spécialisés. La commune de Rouillon, dispose ainsi d'un budget annexe consacré à la production d'énergie de ses panneaux photovoltaïques.

Les composantes d'un budget communal sont :

1. **Le budget Primitif (BP)** constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire de la commune. Il s'agit d'un document de prévision et d'autorisation des dépenses et des recettes pour l'année à venir. C'est un acte juridique majeur puisqu'aucune dépense ne peut être réalisée si elle n'est pas inscrite dans le budget. C'est aussi un acte politique et démocratique car il traduit les orientations financières et les priorités de la politique municipale proposées par le Maire et votées par le conseil municipal. Le budget doit être voté au plus tard le 15 avril de l'année concernée.

Au cours de l'année, le Conseil Municipal peut ajuster le budget en votant des décisions modificatives en fonction de l'évolution des besoins et de l'ajustement des recettes perçues.

Le budget est voté par chapitre et par opération.

2. **Le compte financier unique (CFU)** est le document qui recense les flux financiers réels et écritures d'ordre réalisés au cours de l'année civile passée. Il regroupe en un seul rapport les informations qui étaient auparavant présentées dans deux documents distincts : **le compte administratif de la collectivité et le compte de gestion du comptable public.**

La commune l'a mis en place fin 2022 dans le cadre de l'expérimentation nationale et vise les objectifs suivants :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- Simplifier les échanges et donc le processus administratif entre l'ordonnateur (la commune) et le comptable public.

Il doit être voté par le conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivante. Le CFU est donc le bilan financier de la commune. Il permet de contrôler la gestion de la commune, et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Il présente aussi les résultats comptables de l'exercice.

Ces documents sont constitués de deux sections :

1. **La section de fonctionnement** retrace les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement courant de la commune. Les principales dépenses concernent notamment :
- les charges de personnel
 - l'entretien et le fonctionnement des bâtiments communaux
 - les achats de fournitures
 - les services à la population (école, cantine, garderie, etc.)
 - les subventions aux associations
 - les intérêts de la dette.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement :

- des impôts locaux
- des dotations de l'État
- des produits des services communaux (cantine, location de salles, etc.)
- de diverses subventions et participations.

2. **La section d'investissement** concerne les dépenses destinées à préparer l'avenir et à développer ou améliorer le patrimoine communal. Elle comprend notamment :
- les travaux sur les bâtiments communaux
 - les acquisitions de matériel ou de véhicules
 - les projets d'aménagement
 - les études et opérations d'équipement.

Les recettes d'investissement proviennent principalement :

- des subventions d'investissement
- du FCTVA
- de la taxe d'aménagement
- de l'autofinancement issu de la section de fonctionnement
- éventuellement de l'emprunt

Schématiquement le budget communal peut donc se résumer par



II. Contexte général

1. Contexte économique et national

Évolution de l'inflation en France (2020–2025)

- **2020** : faible inflation à **0,5 %** après la crise sanitaire.
- **2021** : légère reprise avec une inflation de **1,6 %**.
- **2022** : forte hausse des prix, surtout énergie et alimentation, avec **5,2 %**.
- **2023** : inflation encore élevée à **4,9 %**, impactant le quotidien.
- **2024** : ralentissement de l'inflation à **2 %**, proche de la norme de la BCE.
- **2025** : prévision d'inflation modérée entre **0,9 % et 2,1 %**

2. Contexte local

- Population : 2 352 habitants (évolution : + 0.9 % depuis 2016)
- Évolution démographique : vieillissement de la population (36.2% de la population de 60 ans et +)/ peu de rotation des logements pour des familles.

III. Les comptes Financier Unique (CFU) 2025 de la commune

1. Le Budget Général

a) La section de fonctionnement

En 2025 les recettes de fonctionnement se sont élevées à 2 220 749.56 €, auxquels s'ajoutent 1 439 018.32 € de résultat reporté des années précédentes et 2 590.51€ de recettes d'ordres soit **3 659 767.88€ de recettes réelles réalisées**, se répartissant selon les principales sources suivantes :

- Fiscalité directe : 1 185 952.00 € (32.5%)
- Dotations et participations : 688 538.07 € (19%)
- Produits des services : 185 743.39 € (5%)
- Autres recettes : 160 418.10 € (4%)
- Résultat reporté : 1 439 018.32 € (39.5%)

Évolution 2024 → 2025 : + 2.73%

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 860 710.62 €, sont constituées des postes principaux suivants :

- Charges de personnel : 1 016 832.44 € (54.6%)
- Charges à caractère général : 601 181.60 € (32.3%)
- Charges de gestion courante (subvention et indemnité des élus) : 115 951.66€ (6.2%)
- Charges financières : 39 067.77 € (2.1%)
- Autres dépenses : 87 677.19€ (4.8%)

Évolution 2024 → 2025 : -2.37%

◆ Épargne et situation financière

Année	Recettes réelles corrigées	Dépenses réelles	Epargne brute	Epargne nette	Taux d'épargne brute
2024	2 231 565.43€	1 905 848.61€	325 716.82€	140 257.82€	14.6%
2025	2 220 749.56€	1 860 710.62€	360 038.94€	165 901.20€	16.2%
Evolution	-	-	+10.5%	+18.3%	+1.6%

◆ Fiscalité locale

	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025	Variation
Taxe d'habitation	18,13%			18.13%	18.13%	18.13%	0,00%
Foncier bâti	12,94%	33,66%	33,66%	33,66%	33,66%	33,66%	0,00%
Foncier non bâti	22,97%	22,97%	22,97%	22,97%	22,97%	22,97%	0,00%
CFE	13,89%	13,89%	13,89%	13,89%			

◆ Effectif et charges de personnel

- Effectif total : 26 agents (+ contractuels saisonniers de remplacement et vacataires)
- Répartition : 21 titulaires / 5 contractuels
- Masse salariale : 1 016 832.44 €
- Part dans les dépenses de fonctionnement : 54.6 %

b) La section d'investissement

Sur Rouillon les dépenses sont principalement constituées des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. La part de capital des annuités de remboursements des emprunts sont également classés dans cette catégorie de dépenses.

Sur le plan des recettes, deux types coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), FCTVA et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Leurs volumes 2025 pour notre commune sont

◆ Recettes d'investissement (recettes réelles d'investissement : 523 454.98€)

- Subventions d'investissement (Etat, Région, Département, EPCI): 223 965.83 € (43%)
- FCTVA : 67 039.56 € (13%)
- Taxe d'aménagement : 5 016.75€ (1%)
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 227 432.84€ (43%)

◆ Dépenses d'investissement (recettes réelles d'investissement : 553 178.84€, à laquelle s'ajoute 473 192.15€ de report et 2 590.51€ de recettes d'ordres) soit 3 659 767.88€ de recettes réelles réalisées.

- Remboursement du capital des emprunts : 194 137.74 € (35%)
- Immobilisations incorporelles et corporelles : 114 236.09€ (20%)
- Immobilisation en cours (projets pluriannuels) : 244 805.01€ (45%)

◆ Endettement

Encours de dette au 31/12/2025	1 344 496.13€
Population	2 352 habitants
Dette par habitant	571,7 € / habitants
CAF nette 2025	194 138 €
Capacité de désendetttement	3,72 ans
Taux d'intérêt moyen de la dette	2.62% (soir 2.62€ d'intérêts par 100 ^e de capital restant dû)

Conclusion

- La commune finance son fonctionnement avec un **taux d'épargne brute de 16,2 %**, en augmentation par rapport à 2024.
- Les investissements sont financés à près de **40 % par autofinancement**, le reste par emprunt et subventions.
- L'endettement reste maîtrisé, avec un **taux moyen de 2,62 %** et une capacité de désendetttement raisonnable (3.72 ans).